

Jour de séance 54

le mercredi 13 juin 2012

9 h

Prière.

M. Arseneault (Dalhousie—Restigouche-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition à l'appui de l'élevage de cerfs de Virginie au Nouveau-Brunswick. (Pétition 94.)

---

M. Arseneault (Dalhousie—Restigouche-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de l'Association des éleveurs du cerf de Virginie du Nouveau-Brunswick, qui réclame la démission de l'hon. M. Northrup et du biologiste Mike Sullivan. (Pétition 95.)

---

M. Collins donne avis de motion 71 portant que, le jeudi 21 juin 2012, appuyé par M. Doucet, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment la correspondance —, quel que soit le support, en la possession de l'ancien ministère de l'Approvisionnement et des Services, de l'actuel ministère des Transports et de l'Infrastructure et de tout autre ministère ou organisme gouvernemental relativement au processus et aux critères de sélection de l'emplacement de la nouvelle Moncton High School, depuis le 13 octobre 2010.

---

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, conformément à la motion adoptée le vendredi 8 juin 2012, reprenne le débat ajourné sur la deuxième lecture du projet de loi 62 à titre d'affaire émanant de l'opposition, après quoi elle passera à la troisième lecture et à la sanction royale.

---

Le débat ajourné reprend sur la motion portant que le projet de loi 62, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités*, soit maintenant lu une deuxième fois.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 62 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 44

l'hon. M. Higgs	M. Wetmore	M. Boudreau
l'hon. M. Alward	M. McLean	M. Fraser
l'hon. M. P. Robichaud	M. Killen	M. Haché
l'hon. M. Jody Carr	M. Soucy	M. Betts
M. Steeves	M. Lifford	M. Urquhart
l'hon. M. Williams	M. Riordon	M. Doucet
l'hon. M <sup>me</sup> Blais	M <sup>me</sup> Lynch	M. Albert
l'hon. M. Leonard	M. Parrott	M. Kenny
l'hon. M <sup>me</sup> Coulombe	M. B. Macdonald	M. Collins
l'hon. M <sup>me</sup> Stultz	M. Tait	M. Bernard LeBlanc
l'hon. M. Northrup	M. S. Robichaud	M. Jack Carr
l'hon. M. Olscamp	M. Savoie	M. Bertrand LeBlanc
l'hon. M. Trevors	M. Bonenfant	M. Melanson
M. K. MacDonald	M. Stewart	M. D. Landry
M <sup>me</sup> Shephard	M. Arseneault	

Le projet de loi 62, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

M. Boudreau demande le consentement unanime de la Chambre pour ordonner que le projet de loi 62 soit sur-le-champ étudié en Comité plénier et lu une troisième fois. Le consentement unanime est refusé.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

61, *Loi sur la prestation de services régionaux* ;  
 63, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension* ;  
 68, *Loi abrogeant la Loi sur le régime de retraite de la ville de Saint John*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

S.H. le lieutenant-gouverneur est annoncé et, invité à faire son entrée, prend place au trône.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la période de session écoulée plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint de la Chambre donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 25, *Loi modifiant la Loi sur le remboursement du crédit d'impôt pour les frais de scolarité;*
- 30, *Loi modifiant la Loi d'interprétation;*
- 31, *Loi sur la réforme du droit de 2012 (modifications diverses);*
- 32, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants;*
- 34, *Loi modifiant la Loi sur les droits de la personne;*
- 36, *Loi sur l'abrogation des lois;*
- 37, *Loi modifiant la Loi sur le curateur public;*
- 39, *Loi sur les petites créances;*
- 40, *Loi modifiant la Loi sur la Société de voirie du Nouveau-Brunswick;*
- 41, *Loi modifiant la Loi sur l'administration du revenu;*
- 42, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le capital des corporations financières;*
- 43, *Loi sur l'apprentissage et la certification professionnelle;*
- 44, *Loi sur la passation des marchés publics;*
- 45, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation;*
- 46, *Loi modifiant la Loi sur les garderies éducatives;*
- 47, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille;*
- 48, *Loi modifiant la Loi sur la sécurité du revenu familial;*
- 49, *Loi modifiant la Loi sur le service d'urgence 911;*
- 50, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le transfert de biens réels;*
- 51, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier;*
- 52, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick;*
- 53, *Loi sur les emprunts de 2012;*
- 55, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières;*
- 56, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement;*
- 57, *Loi abrogeant la Loi de l'impôt sur le revenu;*
- 58, *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel;*
- 59, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune;*
- 60, *Loi abrogeant la Loi sur la taxe pour les services sociaux et l'éducation;*
- 61, *Loi sur la prestation de services régionaux;*
- 63, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension;*
- 66, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif;*
- 67, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants;*
- 68, *Loi abrogeant la Loi sur le régime de retraite de la ville de Saint John;*
- 69, *Loi modifiant la Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation.*

Son Honneur accorde sa sanction en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

La greffière de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. le lieutenant-gouverneur sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Le président de la Chambre s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative, s'étant appliquée avec diligence à l'étude des diverses affaires dont il est fait mention dans le discours qu'il vous a plu de prononcer à l'ouverture de la session et d'autres questions d'intérêt pour la population de la province, soumet humblement à l'approbation de Votre Honneur un projet de loi intitulé *Loi de 2012-2013 portant affectation de crédits* (projet de loi 54).

Son Honneur répond :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

La greffière proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Son Honneur remercie les sujets fidèles et loyaux de Sa Majesté, accepte leur bienveillance et sanctionne ce projet de loi.

Il plaît à Son Honneur de faire la déclaration suivante :

Avant que mon escorte vienne me chercher, je tiens juste à vous souhaiter un très magnifique été. Nous profitons de beaucoup de beaux festivals dans notre province, et je compte bien participer à un grand nombre d'entre eux dans vos circonscriptions et aussi rencontrer de nombreuses personnes. Je sais que vous avez accompli beaucoup de travail intense, parfois dans des circonstances difficiles. Cependant, nous avons vu le printemps s'installer. Merci.

Son Honneur se retire de la Chambre. Le président de l'Assemblée remonte au fauteuil.

---

La séance est levée à 13 h 18.